

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-39

REPRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (CDESI) DE LA CREUSE

Date de la convocation
25/05/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 1^{er} juin 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus.
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.					
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
PETIT Christophe		B. POUYAUD	x		
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1		1	2

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	X				
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas	X				
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	8			8	8
TOTAL EPCI et communes	11			11	11

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET (5300 - 5306)

Charte Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement :

Mesure-phare 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°B.2020.13 en date du 30 janvier 2020 approuvant la représentation du parc naturel régional de Millevaches en Limousin au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de la Creuse

Considérant :

- les liens permanents établis depuis plusieurs années entre le PNR de Millevaches en Limousin et le Conseil Départemental de la Creuse dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature ;
- la montée en puissance des actions du Syndicat mixte relatives au développement du tourisme et des activités de pleine nature (GEOTREK-Rando-Millevaches, aires de bivouac, projets inter-Parcs de Nouvelle-Aquitaine sur les sports de nature, assistance à l'aménagement de sentiers d'interprétation et de découverte...)

Contexte :

Par courrier en date du 2 octobre 2019, le PNR a été informé de la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relative aux sports de nature en Creuse.

Avec la CDESI, le Conseil Départemental implique les acteurs des sphères sportive, environnementale ou encore institutionnelle pour concourir notamment à l'élaboration du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). En instaurant le PDESI, le

législateur a eu pour objectif de doter le développement maîtrisé des sports de nature d'un outil "foncier". Le PDESI doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports des pratiques sportives de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété. Dans de nombreux cas, le rôle de la CDESI ne se limite pas à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDESI. Les Conseils Départementaux s'appuient sur cette instance pour définir ou orienter une politique de développement maîtrisé des sports de nature plus globale (aménagement, promotion touristique, évènements, financements...).

Description du projet :

Dans ce contexte, le PNR a été identifié pour siéger au sein de cette instance prévue par le Code du Sport, dans le collège 3 (représentants des territoires et institutions) composé de 12 membres. Réglementairement, le Parc aura à rendre un avis simple sur l'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature.

Par ailleurs, des commissions thématiques ont été mises en place au sein de la CDESI pour en assurer les missions opérationnelles, chacun des membres devant s'inscrire dans au moins une commission. Les 3 commissions sont les suivantes : commission thématique 1 « Inventaire et inscription des ESI au PDESI », commission thématique 2 « développement et encadrement des pratiques », commission thématique 3 : « promotion et valorisation des ESI ».

Début 2020, Isabelle Grand, alors maire de Gioux et en charge du suivi des projets touristiques du Parc, est l'élue qui avait été désignée pour représenter le SMAG au sein de la CDESI.

N'étant plus en fonction, il s'agit aujourd'hui de la remplacer.

Gilles DESPEYROUX, chargé de mission Tourisme durable, avait été désigné son suppléant en tant que technicien du Parc.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de désigner un(e) nouvel(le) élu(e) pour remplacer Isabelle Grand en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission ;
- de confirmer la désignation de Gilles Despeyroux en tant que suppléant pour siéger au sein de la commission ;
- que le Parc soit membre des commissions 2 « développement et encadrement des pratiques » et 3 « promotion et valorisation des ESI » (Espaces, sites et itinéraires de pleine nature), commissions au sein desquelles sa présence aura une valeur ajoutée pour faire valoir les enjeux à la fois en termes de préservation de l'environnement et de valorisation des activités.
- d'autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de désigner Madame Renée NICOUX, pour remplacer Isabelle Grand en tant que titulaire pour siéger au sein de la commission ;
- de confirmer la désignation de Gilles DESPEYROUX en tant que suppléant pour siéger au sein de la commission ;
- que le Parc soit membre des commissions 2 « développement et encadrement des pratiques » et 3 « promotion et valorisation des ESI » (Espaces, sites et itinéraires de pleine nature), commissions au sein desquelles sa présence aura une valeur ajoutée pour faire valoir les enjeux à la fois en termes de préservation de l'environnement et de valorisation des activités.
- d'autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11-06-21
Et qu'elle a été affichée le 11.06.21
Le Président,

